



DEGRIPP AL - R430

DEGRIPPANT ALIMENTAIRE NSF / INS



97% DE
MATIÈRE ACTIVE



**INSOLUBLE
DANS L'EAU**

**CONFORME À LA
DÉMARCHE HACCP**

UTILISATIONS :

Le DEGRIPP AL est constitué d'agents lubrifiants, anti-grippant, anti-corrosion et hydrofugeant. Il possède un fort pouvoir mouillant et pénétrant grâce à une faible tension superficielle.

Il dégriffe, chasse l'humidité et protège de la corrosion.

Ce dégrissant est particulièrement recommandé pour dégriffer les mécanismes bloqués par la corrosion dans le milieu alimentaire (ambiances chaudes, humides, corrosives, etc.).

Il est utilisable dans toutes les industries agroalimentaires, conserveries, boulangeries industrielles, abattoirs, usines de transformation ...

Il facilite le démontage par son rapide pouvoir mouillant et pénétrant.

MODE D'EMPLOI :

Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation.

Pulvériser à 20 cm des surfaces à traiter.

Laisser agir quelques instants et désassembler les pièces grippées.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Fonctionne dans toutes les positions, de plus son tube prolongateur lui permet d'atteindre les endroits difficiles d'accès.

Tous les composants de cette formulation aérosol ont été homologués par les organismes européens InS et américains NSF pour un contact fortuit avec les aliments.

Gaz propulseur ininflammable.

Category Code : H1

Registration : 138284

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : liquide limpide légèrement jaune

Densité : 0.78

Point éclair : > 56°C / Point de figeage : - 30°C

Conservation : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

